

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LANDREVILLE

Date de la convocation : 24 septembre 2024

Date d'affichage : -

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Véronique JOLLY, Adjoint

Anne PETITEAUX – Benjamin COUTURIER -

Jean-François PEPIN - Clément ROBERT

Représenté(s) : Michel BERGER par Jean-François PEPIN

Absent(s) : Roger PHILBERT - Alizée VANUXEEM

Le quorum (plus de la moitié des 10 Membres), atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- TRAVAUX EN COURS
- EGLISE 3E TRANCHE LOT N°6 SERRURERIE - FERRONERIE ET RETABLES DE BOUCHARDON
- DUREE D'AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS D'ILLUMINATION DE L'EGLISE
- DECISION MODIFICATIVE N°1 CONCERNANT LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
- SOCIETE SPL XDEMAT - Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration année 2023
- ENQUETE PUBLIQUE - ZONES ENR (PLU)
- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES
- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024

Approuvé à l'unanimité des Membres présents et représentés.

Madame Anne PETITEAUX a été élue secrétaire de séance.

I. TRAVAUX EN COURS

- Rue de Derrière l'Eglise :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception définitive des travaux jeudi 10 octobre 2024 à 10h30. Quelques finitions sont prévues, notamment des retouches sur la peinture pour l'emplacement handicap et des gravillons sont à retirer pour plantations des Iris.

- Rue de l'Etang

Le caniveau grille a été réalisé, une rustine de goudron sera faite prochainement.

A la suite de validation des travaux, Monsieur le Maire se charge de demander le versement des subventions s'y réfèrent.

Jean-François PEPIN au nom de Monsieur BERGER Michel signale qu'après examen, un chapeau de mur semble instable au niveau du retour (angle du mur). Monsieur le Maire procédera à sa vérification.

- Enfouissement des réseaux :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal de l'achèvement de la première phase, tranche 1. Une interruption de l'éclairage public sera prévue pour une durée maximale d'un jour. La réception des travaux pour le renforcement électrique de la rue du Suchot a eu lieu la semaine dernière. Un problème a été identifié concernant des fils orange visibles qui nécessitent une intervention. De plus, une anomalie de tension a été constatée le long de la voirie, entraînant des perturbations fréquentes des réseaux. Il est envisagé de renforcer les lignes et installations. Une étude est actuellement en cours, dirigée par Monsieur Philippe BEDEL du syndicat départemental d'énergie de l'Aube.

- Chemins divers :

Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET présente un rapport concernant les travaux réalisés sur les chemins communaux :

- Le chemin du Val Chatain a été goudronné
- Le bicouche est en attente
- Une réfection est à envisager entre l'ancienne décharge et le haut du chemin déjà goudronné.
- La réfection du chemin du Pré communal doit être effectuée.
- Une réfection de la Rue de la Croix Malot est à prévoir.

L'état général de l'entretien des chemins cette année est insatisfaisant, principalement en raison des conditions météorologiques.

Du concassé a été déversé dans les trous de la rue Sous la ville et de la rue de la gare suite aux travaux d'enfouissement.

II. EGLISE 3E TRANCHE LOT N°6 SERRURERIE - FERRONERIE ET RETABLES DE BOUCHARDON

- Restauration Eglise de l'Assomption 3ème tranche :

Monsieur le Maire informe les conseillers des demandes de subventions relatives à la restauration de l'église, troisième tranche, ainsi qu'aux retables de Bouchardon :

- Le ministère de la Culture – DRAC a accordé une subvention de 15 % sur une base subventionnable de 778 415,20 € (excluant une partie de la menuiserie, la restauration des bancs et les travaux électriques non couverts). Le montant de la subvention s'élève à 116 762,28 €.
- Le département a également accordé une subvention de 14 % sur la même base subventionnable que celle de la DRAC, pour un montant total de 108 978,00 €.
- En revanche, le Conseil Régional Grand Est ne pourra pas attribuer la subvention de 30 % espérée ; le pourcentage accordé n'excèdera pas celui de la DRAC, soit 15 %. Après examen de notre dossier, le responsable nous a informés d'une base subventionnable de 101 826,59 €, ce qui permettrait à la Région

d'accorder un montant de 15 273,99 € pour l'ensemble du projet. Néanmoins, une discussion concernant la base subventionnable est prévue lors du prochain Conseil Régional, et nous attendons un retour positif ou négatif à ce sujet.

Les premières interventions pour les entreprises sont effectuées : toutes les dalles et tous les bancs sont retirés, une partie des bancs est stockée dans le local des pompiers et déjà restaurée. Les lustres, vitraux et Retables sont retirés.

Les échafaudages sont installés.

A la suite du décès de Monsieur MONNIER Régis et Monsieur BECUE Christian, l'association Fond de Dotation Landreville s'est réuni le 11 juillet 2024 en assemblée générale extra-ordinaire afin de procéder à l'élection d'un nouveau bureau d'administration qui s'est installé comme suit ;

- Alexandre MONNIER Président
- Michel COLLON Vice-Président
- Luc BOUCHERON Secrétaire trésorier
- Didier THIEBAUT Secrétaire trésorier adjoint

20241007001 - Demande de subventions et attribution lot n°6 - Restauration de l'église et Assomption de Marie 3ème Tranche

Considérant la délibération n°20231107003 du 07 novembre 2023 décidant d'attribuer les lots aux entreprises pour la restauration de l'église de l'Assomption et indiquant une absence d'offre pour le lot n°6 (Serrurerie -Ferronnerie) ;
Considérant qu'il est nécessaire de revoir le montant estimatif donnée par le Maître d'œuvre Cabinet Daniel JUVENELLE Architecte ;

Considérant la candidature de l'entreprise Arts et Forges proposé par le Maître d'œuvre Cabinet Daniel JUVENELLE Architecte ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

DECIDE d'attribuer le lot n°6 Serrurerie - Ferronnerie à l'entreprise Arts et Forges et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché suivant :

- Lot n° 6 : Serrurerie – Ferronnerie – Arts et Forges – offre de base 24 180.00 € HT – option 11 000.00€ HT – Montant retenu HT : 35 180.00 €

En conséquence, le montant total estimatif pour les travaux de restauration de l'Eglise de l'Assomption 3^{ème} Tranche est de 676 519.65 € H.T. – 811 823.58 € TTC suivant l'estimation du Cabinet Daniel JUVENELLE Architecte, à Bar sur Seine, et à ce titre :

CHARGE Monsieur le Maire de faire les demandes complémentaires nécessaires auprès de

- Fondation du patrimoine (lancement de souscription)
- DSIL

pour obtenir un maximum de subventions pour le financement de ces travaux.

APPROUVE le nouveau plan de financement et **DIT** que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2024.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides sollicitées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Une réunion de suivi des travaux a lieu chaque tous les 15 jours le mercredi à l'église à 16h00, la prochaine étant prévue pour le 16 octobre.

III. DUREE D'AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS D'ILLUMINATION DE L'EGLISE

20241007002 - Renouvellement de l'installation d'illumination de l'Eglise

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu les articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 du CGCT ;

Considérant les travaux de renouvellement de l'installation d'illumination de l'Eglise avec une participation communale d'un montant de 7 762.67 € afin de contribuer à valoriser le patrimoine communal,

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

DECIDE d'amortir ladite somme sur une période de 7 (sept) ans, soit 1108.95€

DIT que les écritures seront prévues chaque année au budget comme suit :

Dépenses : Chapitre 042 - Compte 681

Recettes : Chapitre 040 - Compte 28041512

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

IV. DECISION MODIFICATIVE N°1 CONCERNANT LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

20241007003 - Décision modificative budgétaire N°1 - Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Dépenses Fonctionnement :

- Dépense d'ordre de fonctionnement, chapitre 042, article 681 : + **1108.95 €**

Recette d'Investissement :

- Recette d'ordre d'investissement, chapitre 040, article 28041512 : + **1108.95 €**

CREDITS A REDUIRE

Dépenses Fonctionnement :

- Dépense de fonctionnement, chapitre 011, article 6068 : - **1108.95 €**

Recette d'Investissement :

- Recette d'investissement, chapitre 10, article 10251 : - **1108.95 €**

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

V. SOCIETE SPL XDEMAT - Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration année 202

20241007004 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT- Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Par délibération du 06 Juin 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 26 mars 2024, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa douzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque. En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023),
- un chiffre d'affaires de 1 558 320 €,
- et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 322 976 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et le nombre très conséquent de renouvellement de certificats électroniques au sein des communes et établissements publics de coopération intercommunale, actionnaires de la société (vente de 2 678 certificats en 2023 contre 1 120 en 2022 et 1 500 en 2021).

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

VI. ENQUETE PUBLIQUE - ZONES ENR (PLU)

Une enquête publique, concertation publique aura lieu du 14 octobre au 25 octobre 2024 pour validation de la délibération votée le 19 décembre 2023 pour définir l'ensemble des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire.

VII. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Landreville Infos :

Le bulletin municipal est en cours de rédaction, sa distribution est programmée pour fin novembre.

- Site web :

A la suite du rendez-vous avec Monsieur MAZURIER, le site web prend forme et sera prochainement disponible.

Commission d'Action sociale :

- Colis des aînés :

La valeur des colis destinés aux aînés a été établie à 30 € par personne, en collaboration avec Instant Gourmet à Bar-sur-Seine et Vival de Landreville. La date prévue pour la distribution des colis est le samedi 14 décembre 2024.

- Soutien à la personne :

Après concertation, la commission demande un soutien financier de 200€ pour Madame LEMOINE.

Commission Fleurissement :

La réunion est programmée pour le mardi 8 octobre 2024 au matin, afin de faire le point et de préparer les prochaines plantations. Plusieurs iris doivent être mis en terre. Une réflexion sera nécessaire concernant l'embellissement des alentours de l'Église après les travaux de restauration intérieurs.

Commission des fêtes :

La réunion se tiendra le lundi 14 octobre à 18h30 afin de discuter des préparatifs pour la décoration de Noël, incluant les sapins, les luminaires et diverses décorations. Il sera également question d'une distribution de chocolats destinée aux élèves du RPI Landreville, Loches-sur-Ource et Viviers-sur-Artaut, avec la participation de toutes les associations de Landreville.

Jean-François PEPIN sollicite le raccordement des luminaires en cas d'installation d'un sapin à proximité du monument aux morts.

Clément ROBERT suggère d'autres iris à planter pour la commission de fleurissement.

Commission voiries :

Jean-Philippe informe de l'intervention de l'entreprise DOSSOT à la suite des orages pendant la période estivale. Passage de la niveleuse et curage du bassin a été effectué, forage du chemin et évacuation d'eau. Le chemin n'est pas à sa place ? (vis-à-vis du cadastre ?) revoir son emplacement.

VIII. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Réunion SDDEA :

Monsieur le Maire présente un rapport concernant l'évolution des tarifs pour les raccordements à l'eau potable et à l'assainissement.

Le raccordement à l'eau potable varie de 95 € à 100 €, avec une consommation passant de 1,90 €/m³ à 2 €/m³.

En ce qui concerne le branchement au système d'assainissement, les coûts évoluent de 115 € à 120 €, avec une consommation de 1,80 €/m³ à 2,10 €/m³.

Projet Maison de santé Essoyes :

Une réunion est prévue pour la mi-novembre afin de valider les statuts et d'installer le bureau d'administration. Il est demandé à toutes les communes adhérentes de délibérer en amont pour prendre une décision.

Un médecin d'origine italienne a visité les lieux en compagnie de Monsieur Thierry MERCUZOT, Maire d'Essoyes. Une réponse est attendue de sa part concernant sa décision de s'établir à Essoyes.

Le docteur YERNAUX, qui exerce à Essoyes, a donné son préavis et devrait prendre sa retraite prochainement.

Le projet de maison de santé a reçu un avis favorable de la part des souscripteurs et co-financeurs.

Les infirmières d'Essoyes soutiennent également ce projet. L'une d'elles envisage de cesser son activité pour se reconvertir en secrétaire médicale et pourrait travailler dans cette maison de santé.

Celle-ci serait en définitif occupée par des médecins, un orthophoniste et des infirmières, dont le nombre sera redéfini en fonction de l'avancement du projet.

20241007005 - Constitution d'une entreprise publique locale - SPL des « 2 vallées »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.2121-29 pour les communes ;

Vu la délibération de principe n°20240617006 du 17 juin 2024 préalable à la constitution d'une entreprise publique locale

Monsieur le rapporteur rappelle les raisons qui conduisent la commune à constituer une entreprise publique locale. Cette dernière prendra la forme d'une Société Publique Locale (SPL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

- Décide de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Dénommée : SPL des « 2 vallées »

Dont l'objet social est le suivant :

La société a pour objet principal la gestion d'immobilier destinée, en tout ou partie, à accueillir des activités de santé et notamment des maisons de santé pluridisciplinaires, ainsi que de fournir tout service en lien avec la santé.

A ce titre, elle pourra notamment prendre en charge :

- ✓ L'acquisition, sur le marché ou par propre conception d'immeubles à vocation sanitaire ou médico-sociale ou, plus généralement, de locaux susceptibles de favoriser l'amélioration ou le maintien de l'état de santé des personnes,
- ✓ L'acquisition, sur le marché ou par propre conception d'immeubles présentant un lien fonctionnel ou matériel avec des immeubles destinés à accueillir une maison de santé pluridisciplinaire.
- ✓ La gestion, l'entretien, la maintenance, la location et la mise en valeur par tous moyens des immeubles,
- ✓ La création et l'organisation de tous services communs afférents à ces ensembles immobiliers ou à l'activité qui y est déployée ou susceptible de l'être
- ✓ L'obtention de tous emprunts, ouverture de crédits ou avances, avec ou sans garantie ou hypothèque, pouvant favoriser la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant, directement ou indirectement, à l'objet social ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

A ce titre, la Société pourra notamment, à titre accessoire, assurer l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement et la vente d'immeubles. La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation,

groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Dont le siège social est : 7 Place de la Mairie – 10360 Essoyes

- Procède à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital maximal de 45 450.00 € dans lequel la participation de la commune sera de 5925 €
- Autorise le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Subventions pour organisation du 14 juillet 2024 :

20241007006 - Subventions exceptionnelles

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

DECIDE de voter une subvention exceptionnelle de 100 € aux Associations suivantes :

- Landreville, au fil des mots
- Syndicat d'Initiative Landreville
- Société de Tir la Fraternelle
- Landreville Shoot of Paintball
- Amicale des Sapeurs-Pompiers

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Nettoyage « village et coteaux propre » organisé par le syndicat des vignerons :

En raison d'un nombre de participants jugé insuffisant, la journée dédiée au nettoyage du village, organisée par le syndicat des vignerons en collaboration avec la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial, a été annulée. Il est possible qu'une nouvelle programmation soit envisagée ultérieurement.

Anne PETITEAUX doit consulter le SGV locale pour suite à donner.

Agent recenseur pour le recensement de la population 2025 :

Madame Alice LOUIS propose sa candidature. Un entretien interviendra dans les jours suivants pour confirmer son engagement.

Remembrement / révision du PLU :

Monsieur le Maire indique qu'après avoir discuté avec le Syndicat DEPART (SCOT) et deux de ses représentants Madame LEITZ et Monsieur PATRIS ; il semble que la commune possède une superficie constructible excessive. Il est donc nécessaire d'envisager une révision ou une modification du PLU. Le Syndicat DEPART est chargé d'évaluer si une simple modification du PLU est appropriée pour le déclassement des zones AU, étant donné que cela représente une option moins coûteuse qu'une révision complète.

Suppression du cuivre réseaux de téléphonie :

Landreville figurera parmi les premières communes concernées par la suppression des réseaux publics en cuivre : la date du 31 janvier 2026 signalera la fin de l'exploitation commerciale, le 31 janvier 2027 marquera la fermeture technique des réseaux en cuivre.

Un problème de réseau de fibre optique a été signalé sur l'ensemble du territoire, entraînant une souscription pour une fonctionnalité peu performante.

Réunion ADMR Essoyes :

Monsieur explique aux conseillers municipaux qu'à l'issue de la réunion, il a été question de la subvention accordée à l'association concernant les personnes suivies en 2023 à Landreville. Six personnes sont suivies pour un montant total de 150 € de subvention, la commune s'étant engagée à verser une aide de 50 € par personne suivie par l'association. Une délibération est donc soumise au conseil.

20241007007 - Subventions exceptionnelles ADMR Essoyes

Considérant le nombre de personnes pris en charge sur la Commune de LANDREVILLE par l'ADMR d'Essoyes,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

DECIDE de voter une subvention exceptionnelle de 150 € à l'ADMR d'Essoyes

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Ecoles RPI de Landreville, Loches-sur-Ource et Viviers-sur-Artaut :

La rentrée scolaire pour l'année 2024/2025 enregistre un total de 63 élèves.

Les élèves se répartissent cette année comme suit :

- 24 élèves à l'école maternelle
- 18 élèves à l'école primaire de Loches-sur-Ource
- 21 élèves à l'école primaire de Landreville

Convention avec la médiathèque départementale de l'Aube 2024-2029 :

Une proposition de convention de partenariat de lecture publique est soumise au conseil afin de renforcer l'engagement de la bibliothèque de Landreville, gérée par l'association Landreville au fil des mots. Le montant de cette convention s'élève à 118,50 €. Elle inclut divers engagements pour la commune, notamment celui de fournir les ressources nécessaires à l'établissement d'une offre de services adéquate, en visant les moyennes nationales (ouverture minimale de 6 heures par semaine, qualification du personnel, offre documentaire, accès à Internet, partenariats, animations) en allouant un budget de 4 € par habitant et par an. Étant donné un budget total de 1580 € par an pour la bibliothèque de Landreville et, par conséquent, pour l'association Landreville au fil des mots, l'ensemble des membres du conseil s'oppose à la signature de cette convention.

Gestion des déchets :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a contacté la société SUEZ pour obtenir quatre bacs supplémentaires durant la période des vendanges. Le tarif de location s'élève à 8 € par bac et par mois, avec un coût de 25 € par passage et 19 € pour le levé et le traitement des déchets. Les bacs seront retirés à la fin de la période de vendanges.

Un grand nombre de déchets a été collecté, incluant une journée où 16 bacs ont été ramassés en vrac. Des déchets inappropriés tels qu'un lave-linge, un poêle à gaz et un réfrigérateur ont également été constatés.

En raison d'un problème de capacité des conteneurs et cette situation concernant toutes les communes du Barséquanais, le contrat entre la communauté de communes et la société SUEZ est suspendu actuellement.

Il est nécessaire de réfléchir à l'emplacement des points d'apport volontaire et de s'assurer que les conteneurs sont correctement disposés. Des problèmes ont été signalés concernant certaines maisons de champagne, où la coopération n'a pas été optimale.

De plus, certains gens du voyage, non encadrés par leurs employeurs, n'ont pas pris en charge leurs déchets. Il est rapporté au Maire que la gestion des déchets incombe à la commune, même durant la période des vendanges, et non aux entreprises.

Référent biodiversité de Landreville :

À l'issue de la réunion du syndicat des vignerons qui s'est tenue le 18 avril 2024, Monsieur Clément ROBERT a été désigné comme référent en matière de biodiversité pour la commune. Ses responsabilités consistent à promouvoir et à soutenir les initiatives destinées à préserver, observer et améliorer la biodiversité sur les coteaux viticoles.

Tour de table :

Véronique JOLLY : Il a été observé que la première vanne du Roulis présente une déformation, et qu'il existe plusieurs branches et troncs d'arbres dans la rivière qui nécessitent d'être enlevés.

Monsieur le Maire indique que plusieurs mètres cubes de bois ont déjà été retirés. Cependant, en raison des conséquences sur les parcelles riveraines qui ne sont pas entretenues par leurs propriétaires, la végétation continue de provoquer des embâcles dans le bassin du Roulis.

Suite à l'enquête publique concernant la gestion des frênes malades, ce projet, qui avait initialement reçu le soutien de l'État, est actuellement suspendu, la responsabilité étant attribuée aux propriétaires des terrains en bordure de rivière.

Lors du prochain conseil, le conseil municipal étudiera les devis de réfection des vannes.

Le chemin du roulis a également été affecté par les intempéries, sa réparation est prévue pour le printemps prochain.

Clément ROBERT : Une mise en place d'un composteur collectif, en collaboration avec la communauté de communes du Barséquanais en Champagne, est actuellement en phase d'expérimentation. Deux bacs seront installés. Une demande est faite pour inclure un encart dans le bulletin Landreville infos afin d'informer les résidents de Landreville.

Demande concernant l'installation d'un cendrier devant l'école maternelle de Landreville, en raison des mégots retrouvés sur la voie publique.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas envisageable d'installer des cendriers aux abords des espaces publics scolaires. Il soulève également une question sur la pertinence de maintenir les poubelles communales situées au Vival, à l'école primaire et devant le café.

Jean-François PEPIN : Il est nécessaire de revoir le système de chauffage de la Maison des Associations, qui présente fréquemment des pannes, notamment lors des locations.

Jean-Philippe LOUIS THIVET signale qu'une détection d'odeur de gaz avait été détecté initialement, mais que l'entreprise intervenue n'avait trouvé aucune anomalie au niveau du tendeur. Cependant, le mois dernier, une odeur de gaz encore plus forte a été signalée lors de la remise en marche du chauffage. Par conséquent, le chauffage a été temporairement arrêté en attendant la résolution du problème de fuite.

Demande concernant l'emplacement du prochain feu d'artifice pour 14 juillet 2025. Étant donné l'absence de retours défavorables concernant le dernier événement, Monsieur le Maire a confirmé que le site sur le terrain de football sera conservé. Toutefois, il sera indispensable d'envisager l'installation de barrières, possiblement en plastique, afin de réduire les coûts.

Pour Michel BERGER : Il n'y a plus de sable sur le terrain multisports, il est urgent de revoir son entretien.

L'évacuation de la Rue de la Poste ne fonctionne pas correctement.

Une réponse des entreprises concernant l'aménagement de la clôture pour le terrain de tennis ?

Monsieur le Maire indique que, malgré de nombreux appels passés aux entreprises, aucune d'entre elles n'a répondu, bien que la société SAE ait été observée à Merrey-sur-Arce le mois dernier. Monsieur le Maire va relancer la direction du SAE.

Benjamin COUTURIER : Le chemin du Joncheret est actuellement en attente du test de perméabilité, une partie de la section communale a été goudronnée. Un panneau indiquant « Champagne et patrimoine » a été endommagé près de la maison Champagne Vettrains.

Concernant la taille des prunus, une solution est nécessaire en raison de leur état dégradé.

Des trous doivent être rebouchés en haut de la rue Notre-Dame.

**Anne PETITEAUX : Trois mois et demi sans réunion de conseil municipal est une période trop longue.
Par conséquent, Monsieur le Maire se concertent avec les conseillers municipaux afin de fixer la date du prochain conseil municipal, qui se déroulera le :**
– Lundi 25 novembre à 18h00

Monsieur le Maire présentera ses vœux de fin d'année à la population pour le lundi 6 janvier 2025 à la Maison des associations.

Jean-Philippe LOUIS THIVET : Signalement de problème de réseau mobile assez fréquent, rendant impossible l'émission et la réception d'appels à certains moments. Il est demandé s'il existe une solution pour accéder à la 4G, étant donné qu'il est courant de ne recevoir que le signal 3G.

Des félicitations sont adressées à Fabiola ainsi qu'aux associations impliquées pour leur engagement dans les décorations et l'organisation du Tour de France.

La séance est levée à 21h20.

Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance,

A. PETITEAUX



Le Maire,

D. THIEBAUT

